

j'ai déjà mentionné et qui comporte les mots "accusent un rapport équitable avec le coût de production de la denrée en question", prouve en lui-même que le gouvernement, lorsqu'il prétend avoir arrêté la hausse du coût de production maintenant quelque chose de tellement faux que cela ne saurait réellement être répété par le ministre dans aucun de ses discours.

Or, les paroles qu'a employées le ministre en présentant son projet d'amendement valent la peine d'être relevées. Je pense au passage figurant à la page 4013 du hansard de 1957-1958 et ainsi conçu:

Nous avons un amendement à proposer pour l'article 7. Le voici:

Que le paragraphe (1) de l'article 7 soit modifié par la suppression des mots "prix de base" à la ligne 7 de la page 4, et leur remplacement par les mots "coût de production".

Le ministre a dit ensuite, ce qui est très important et qui réfutera, j'espère, la prétention compréhensible mais erronée du ministre d'après laquelle son gouvernement et lui-même, en tant que ministre de l'Agriculture, ont pu arrêter la hausse du coût de production qui menace les cultivateurs du Canada:

Le but de cet amendement est d'assurer qu'en fixant les prix l'Office tiendra pleinement compte du coût de production et le reliera au prix prescrit pour toute denrée, plutôt que de se guider sur le prix de base de cette denrée. C'est l'une des modifications sollicitées par les syndicats agricoles interprovinciaux. Je ne demande pas mieux que de remplacer les mots "prix de base" par les mots "coût de production", afin qu'il soit absolument clair que tel est le facteur déterminant dont on doit s'inspirer pour établir le prix de soutien prescrit pour une denrée quelconque. J'aimerais demander à mon collègue le ministre du Revenu national de proposer cet amendement.

Il y a lieu de répéter ces paroles du ministre afin de les comparer avec le passage où il a fièrement déclaré que son gouvernement avait accompli une chose qu'aucun autre ministre de l'Agriculture, qu'aucun gouvernement au monde n'avait jamais réalisé, au cours de l'histoire. J'ai peine à comprendre comment le prix fixé peut "accuser un rapport équitable avec le coût de production". Toutefois, comme dit le ministre, et je cite de nouveau ses observations consignées à la même page:

Dans ces études et ces chiffres sur le coût de production il est presque impossible d'arriver à quelque chose qu'on puisse considérer comme scientifiquement exact.

Si c'est impossible à déterminer scientifiquement, comment se fait-il que le ministre de l'Agriculture ait déclaré, le 6 mars, à titre de membre du gouvernement, qu'il avait réussi, grâce à ses mesures administratives, à arrêter la hausse du coût de production?

[L'hon. M. Martin.]

L'hon. M. Harkness: Monsieur le président, puis-je demander à l'honorable député où il trouve mes observations? Je pense qu'il s'y perd dans le coût de production et l'état coûts-prix. Ce n'est pas, bien sûr, le seul domaine où il s'y perd.

L'hon. M. Mariin: Le ministre dit que je m'y perds. Tout ce que je puis dire c'est que si je suis embrouillé, le ministre lui-même l'est davantage lorsqu'on rapproche ses paroles les unes des autres, surtout lorsqu'il s'agit d'extraits d'un même discours. Je laisse au comité le soin de juger en toute impartialité si la déclaration de mon honorable ami est exacte ou non.

En terminant, je dirai au ministre de l'Agriculture que son attitude actuelle, et celle du gouvernement, au sujet de l'agriculture est différente de celle qu'il affichait lui-même ainsi que tous ceux qui ont parlé au nom du parti conservateur au cours des deux campagnes électorales. On promettait un ordre nouveau pour l'agriculture. Le premier ministre, par l'attitude qu'il a prise en tant que chef de l'opposition à l'égard des amendements relatifs aux prix paritaires et dans les discours où il a dit que l'agriculture ne profitait pas de la prospérité économique du pays, a donné lieu de croire aux cultivateurs canadiens qu'ils avaient, en la personne de mon honorable vis-à-vis, l'instrument qui leur apporterait une nouvelle ère de prospérité. Cela ne s'est pas produit.

Mon honorable ami a signalé que la situation s'était améliorée en ce qui concerne les prix agricoles. Il a établi une comparaison entre une seule année et l'année courante. La façon de déterminer la prospérité de tel ou tel groupe, ce n'est pas de comparer 1958 avec 1957, mais de comparer la période actuelle avec une période d'années qui indique d'une façon générale l'état de l'agriculture canadienne.

Une telle méthode ne permettra pas d'étayer la thèse de l'honorable député ni celle que le ministre des Finances a exposée hier soir en disant que le revenu des cultivateurs canadiens accuse une augmentation nette de 24 p. 100. Mon honorable ami hoche la tête en signe d'assentiment. Il confirme cette assertion que nous examinons maintenant en y voyant peut-être une preuve de l'exagération des aptitudes du gouvernement actuel. En disant hier soir dans l'exposé budgétaire que la situation des agriculteurs du pays accuse une amélioration nette de 24 p. 100, le ministre des Finances a fait une assertion que les faits n'appuieront pas; j'espère le montrer au cours de l'étude de ces prévisions budgétaires.